

PAR COURRIEL

Québec, le 25 novembre 2020

Chef Mike Mckenzie
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam
265, boul. des Montagnais, C.P. 8000
Sept-Îles (Québec) G4R 4L9
mike.mckenzie@elus.itum.qc.ca

M. François Lafrenière
Vice-Président, Production durable
Minerais de Fer Québec Inc.
1100, René-Lévesque Ouest, bureau 610,
Montréal (Québec) H3B 4N4
FLafreniere@MineraiFerQuebec.com

Objet : Demande de dépôt de document

Kuei Chef McKenzie et monsieur Lafrenière,

La commission d'enquête accuse réception de vos correspondances datées respectivement du 6 et du 9 novembre 2020, dans lesquelles vous refusez de nous transmettre l'entente sur les répercussions et les avantages (l'« ERA ») intervenue entre Minerai de fer Québec Inc. (« MFQ ») et les Innus de Uashat et de Mani-Utenam (« Uashat »).

Avec respect à l'égard des questions d'autonomie gouvernementale de toutes Nations autochtones, la commission d'enquête est consciente que l'ERA contient des éléments délicats pour MFQ et Uashat et que vous souhaitez que son contenu demeure confidentiel. Pour cette raison, la commission s'engage d'ores et déjà à ne pas rendre public l'ERA.

Pour la commission, la signature d'une ERA entre un initiateur et une Nation autochtone est effectivement un élément important à prendre en compte dans l'évaluation d'un projet. C'est justement pour cette raison qu'elle désire prendre connaissance du contenu de celle-ci. Ainsi nous réitérons notre demande de nous transmettre l'ERA, sous pli confidentiel, d'ici le 7 décembre 2020.

En terminant, la commission d'enquête s'est réjouie que Uashat ait présenté un mémoire dans le cadre de la deuxième partie de l'audience publique et s'engage par ailleurs à ce que ses questions ne dévoilent aucun renseignement confidentiel contenu dans l'ERA.

Veillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Magnan
Président de la commission d'enquête
Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles à la mine de fer du lac Bloom